

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

DÉCISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1.342.000.€, auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la voie cyclable Gap - Col de Manse.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes ;
- Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal , accordée au Maire en date du 28 mai 2020 ;

DECIDONS

- Article 1 :

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt, sur le budget général de la Ville, composé d'une ligne de prêt d'un montant total de 1.342.000.€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation écologique.

Montant : 1.342.000 euros.

Durée d'amortissement : 25 ans.

Périodicité des échéances : Trimestrielle.

Index : Livret A.

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %.

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA.

Amortissement : Prioritaire.

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A.

Commission d'instruction : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt.

- Article 2 :

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

- Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation et notification seront adressées à :

- . Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
- . Monsieur le Receveur de la Ville de Gap,
- . La Caisse des dépôts et consignations,
- . Monsieur le Directeur Général des Services.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 NOVEMBRE 2025

Le Maire



Transmis en Préfecture le : 25 NOV 2025
Publié ou notifié le : 25 NOV 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_11_606
Objet :	DÉCISION D'AUTORISATION D'EMPRUNT - contrat de prêt d'un montant total de 1.342.000.?, auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la voie cyclable Gap - Col de Manse
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	005-210500617-20251119-D2025_11_606-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20251119-D2025_11_606-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_17825.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20251119-D2025_11_606-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2025 à 10h18min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2025 à 10h18min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2025 à 10h18min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2025 à 10h19min10s	Reçu par le MI le 2025-11-25

